



CTM du 9 novembre 2017

Action Publique 2022 et chantiers transversaux

Intervention préalable du SNUITAM-FSU

Cette intervention visait les travaux menés par le ministère pour le quinquennal budgétaire. En effet, dans ce cadre un chiffrage des plafonds d'emplois pour les années 2018 à 2022 a été remonté et nous souhaitons communication de celui-ci.

Nous reprenons des éléments de la circulaire d'août 2017 du ministre de l'action et des comptes publics aux responsables de programme concernant le budget pluri-annuel 2018/2022.

"Le Premier ministre vous transmettra, dans les prochains jours, les lettres fixant les plafonds de crédits, y compris de comptes spéciaux, de taxes affectées et **d'emplois**, pour l'État et ses opérateurs, pour les années 2018 à 2022. C'est sur cette base qu'il vous appartiendra de poursuivre la préparation du budget quinquennal et plus particulièrement du projet de loi de finances pour 2018, dans le cadre des réunions de répartition des crédits et des **autorisations d'emplois**.

Nous avons eu dans cette instance une présentation du budget 2018 mais pas un mot sur le quinquennal 2018/2022 pour le ministère et rien donc sur les plafonds d'emplois projetés sur cette durée.

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer sur ce sujet étant entendu qu'il s'agira de maxi-budgétaire à compter de 2020. Vous avez fourni ces éléments, vous nous avez également dit vouloir jouer la transparence, nous attendons.

Réponse de l'administration

Il y a sur ce sujet une obligation de confidentialité.

Pour la FSU, et vu les mesures qui pourraient émerger suite aux travaux prévus dans le cadre du chantier action publique 2022, une transparence sur ces données, certes susceptibles d'évolution, aurait donné une idée de la trajectoire prise par le ministère au moins jusqu'en 2020. Il est bien dommage que la transparence prônée avorte sur cette demande.

Action publique 2020

Présentation par la secrétaire générale

Le comité d'action publique doit se saisir de la feuille de route ministérielle qui nous a été présentée par le Ministre (voir en pièce jointe).

Le programme des travaux est organisé via 3 modalités :

Le comité action publique 2022

Le comité action publique 2022 a été installé en octobre. Il doit passer en revue l'ensemble des missions de l'Etat, des collectivités territoriales et des comptes sociaux.

Les groupes de travail intéressant le ministère sont : le groupe 3 sur les politiques territoriales dont la mission agriculture, alimentation et forêt et le groupe 5 pour l'enseignement technique, supérieur, et la recherche. A ce stade une contribution a été demandée au ministère uniquement sur le groupe 5.

Le comité travaillera en deux phases. Jusqu'en décembre, il auditionnera des personnalités qualifiées dont le Ministre sur l'évaluation et les enjeux. Une contribution synthétique est attendue en préalable. Ensuite, les experts du comité établiront un rapport provisoire pour fin 2017, et début 2018 des

échanges auront lieu entre le comité et le Ministre pour vérifier la pertinence des propositions avant la remise du rapport définitif.

Au second trimestre 2018, le travail portera sur l'élaboration du plan de modernisation ministérielle pour un rendu fin du second semestre. Le comité sera appuyé par une équipe pluridisciplinaire issue des inspections générales (pour voir ce qui a déjà été fait), du comité France stratégie, etc. Des propositions sur les structures devraient émerger.

Des chantiers transversaux

Ces chantiers thématiques, au nombre de 5, sont conduits en parallèle des travaux du comité action publique 2022. Ils concernent :

- la simplification administrative avec un pilotage du secrétariat général de la modernisation de l'action publique (DGMAP),
- la transformation numérique avec un pilotage du secrétariat d'état chargé du numérique,
- la rénovation du cadre des ressources humaines avec un pilotage de la direction générale des administrations publiques (DGAP) et la direction du budget (DB),
- l'organisation territoriale des services publics avec un pilotage du secrétariat général du gouvernement (SGG) et du ministère de l'intérieur,
- la modernisation de la gestion budgétaire et comptable avec un pilotage de la direction du budget (DB) et de la direction générale des finances publiques (DGFIP)

Chaque ministère doit apporter une contribution sur ces thématiques pour le 1er décembre prochain.

Un forum

Un forum est ouvert pour recueillir les avis des agents et des usagers et des forums régionaux sont programmés.

Sur le fond

Le ministre part de la feuille de route du 9 août pour CAP 2022 (voir sa présentation et la feuille de route en pièce jointe)

La question est : quelle politique publique pour l'agriculture et la forêt, sachant que les missions du ministère sont à 90% issues du droit européen, et que la spécificité de l'enseignement agricole est réaffirmée dans la feuille de route.

Sur la politique agricole commune les instruments doivent être revus par rapport à ce que l'on connaît pour prendre davantage en considération la transition écologique et prendre en compte les problématiques de risques liés à différents aléas.

Sur le sanitaire, il faut muscler les moyens (attente forte des citoyens, des entreprises et de la commission européenne). Le budget 2018 prévoit 12% d'effectifs supplémentaires. Deux solutions sont envisageables pour l'avenir : redemander des effectifs ou s'appuyer sur la possibilité offerte par le règlement européen de percevoir une participation financière (via une redevance) sur les opérateurs qui bénéficient du service.

Sur le périmètre de la fonction publique au niveau départemental, plusieurs pistes sont possibles.

Un groupe de travail sera réuni courant de la première quinzaine de décembre.

Pour la FSU, peut-être l'ultime réforme

Pour la FSU, la réforme de l'Etat est un processus qui ne date pas de la RGPP. Il est bien antérieur et porte la volonté de recentrer le rôle de la fonction publique d'Etat, hors missions régaliennes, sur le "faire faire" avec son lot d'hypothétiques économies à la clef. Ce phénomène n'est pas propre à la France. **Ce qui change aujourd'hui, c'est la volonté d'en finir avec les coups de rabot et donc de taper un grand coup.**

Nous avons préparé une intervention écrite sur ce sujet, au final nous ne l'avons pas livrée considérant que nous n'obtiendrons pas de réponse à ce stade, ce qui ne veut pas dire que nous ne soyons pas intervenus. La voilà ci-dessous. :

La commission Attali, dont certains membres se retrouvent d'ailleurs dans le comité action publique 2022 avait préconisé en 2008 un certain nombre de mesures pour réduire les dépenses publiques en réformant l'Etat, mais également les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

Depuis, l'Etat a agi et s'est déjà approprié des préconisations émanant de la commission Attali au travers de la RGPP et de la modernisation de l'action publique.

Le comité action publique 2022 repartira-t-il des travaux déjà conduits par la commission Attali ou l'institut Montaigne afin d'en assurer une accélération de mise en oeuvre, sachant que le président actuel était membre de la commission Attali, et est très proche de l'institut Montaigne ? Un rappel de quelques mesures préconisées : établir un vrai dialogue avec le privé en lui permettant des co-gestions avec l'État (Attali) ; abandonner des missions qui pourraient être facilement conduites par le privé (Attali) ; externaliser des fonctions de l'administration comme les ressources humaines ou la gestion de l'immobilier au privé (Attali) etc.

De nombreuses questions se posent :

Que cache l'évolution du cadre statutaire ? Au vu des évolutions déjà constatées dans certains pays et les propos tenus par Emmanuel Macron, alors Ministre, il y a lieu de s'interroger.

Jusqu'où la déconcentration de la gestion des personnels ? Et quel impact sur ceux-ci ?

Quels sont les axes de travail qui seront privilégiés pour réduire la voilure : la décentralisation, la création d'agences exécutives, l'externalisation, l'abandon de missions au privé ? ou...

Les fonctions supports seront-elles les premières cibles ?

Quelle maîtrise du Ministère sur les décisions ?

Vous l'aurez compris, nous sommes inquiets. Nous avons déjà dit, ce ministère à l'os en terme d'effectifs, nous avons déjà dit la souffrance des agents, et nous voyons que **ce gouvernement veut aller plus vite, qu'il considère les mesures déjà prises au travers la RGPP et la MAP comme des coup de rabot n'ayant pas été à la hauteur des enjeux de redressement des finances publiques et de modernisation de l'action publique (dans le quinquennal budgétaire)**. Quel bilan a donc été fait de ces réformes successives ?

Aucune pause dans les réformes ne sera donc accordée aux personnels. Pour notre part, nous serons auprès des agents et défendrons les missions que notre ministère assure.

RGPP : révision générale des politiques publiques sous Sarkozy

MAP : modernisation de l'action publique sous Hollande